

**CORRECTION SUR EXERCICES ANTERIEURS - RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS**

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
21612	PG90000078839515	FACTURE OEUVRE ANTOINE CHRISTOPHE	06/05/2008	6 000.00
<b>21612 Résultat</b>				<b>6 000.00</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 de l'EPCI (Atelier relais) d'un montant de 6000 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

Compte 2816 à hauteur de 6000€ pour le bien listé ci-dessus

Débit 1068 pour 6000€